

**Quinzième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

16 décembre 2013
Français
Original: anglais

Genève, 13 novembre 2013
Point 14 de l'ordre du jour
Examen du document final

Document final

I. Introduction

1. L'article 13 du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II modifié), annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, prévoit que les Hautes Parties contractantes à ce Protocole tiennent chaque année une conférence afin de se consulter et de coopérer entre elles pour toutes questions concernant le fonctionnement de cet instrument.

2. La quatorzième Conférence annuelle, tenue le 14 novembre 2012, avait décidé de recommander à la quinzième Conférence annuelle l'ordre du jour provisoire dont le texte est reproduit dans son document final (CCW/AP.II/CONF.14/6, annexe II). En outre, elle avait adopté les coûts estimatifs de la quinzième Conférence annuelle (CCW/AP.II/CONF.14/4 et Rev.1). La quatorzième Conférence annuelle, tenue le 14 novembre 2012, a décidé, comme indiqué au paragraphe 30 de son document final (CCW/CONF.IV/4/6), que la quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se tiendrait le 11 novembre 2013 à Genève.

3. La réunion de 2013 du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié s'est tenue les 8 et 9 avril 2013 à Genève, ainsi qu'en avait décidé la quatorzième Conférence annuelle, comme indiqué au paragraphe 30 de son document final (CCW/AP.II/CONF.14/6).

4. La quatorzième Conférence annuelle avait décidé, comme indiqué au paragraphe 30 de son document final, que le Groupe d'experts examinerait le fonctionnement et l'état du Protocole et qu'il se pencherait sur les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que sur l'évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination, sous la responsabilité générale du Président désigné, de même que sur la question des dispositifs explosifs improvisés, sous la responsabilité générale de la Coordonnatrice, M^{me} Namdi Payne (Australie) et de son collaborateur, M. Laurent Masmejean (Suisse). Les travaux du Groupe d'experts seraient passés en revue à la quinzième Conférence annuelle.

GE.13-64620 (F) 030114 060114



* 1 3 6 4 6 2 0 *

Merci de recycler 



II. Organisation de la quinzième Conférence annuelle

5. La quinzième Conférence annuelle a été ouverte le 13 novembre 2013 par M^{me} Maria Ciobanu, Ambassadrice de Roumanie et Présidente de la quatorzième Conférence annuelle.

6. La Conférence a tenu deux séances plénières. À sa 1^{re} séance plénière, le 13 novembre 2013, elle a confirmé la désignation de M. Luis Gallegos, Ambassadeur d'Équateur, comme Président de la quinzième Conférence annuelle. Elle a aussi confirmé les désignations de MM. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus, et Wu Haitao, Ambassadeur de Chine, et de M^{me} Päivi Kairamo, Ambassadrice de Finlande, comme Vice-Présidents.

7. Toujours à la 1^{re} séance plénière, la Conférence a nommé M. Bantan Nugroho, Chef de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, aux fonctions de Secrétaire général de la Conférence.

8. La liste des participants à la Conférence figure dans le document CCW/AP.II/CONF.15/6. Des représentants d'institutions spécialisées de l'ONU, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales pertinentes ont également pris part aux travaux de la Conférence.

III. Travaux de la quinzième Conférence annuelle

9. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.15/1. En reconduisant le Règlement intérieur publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.6/2, la Conférence a suspendu l'application de l'article 12 et est convenue que seul le paragraphe 5 de l'article 13 du Protocole II modifié s'appliquerait jusqu'à ce qu'intervienne un accord qui lèverait la contradiction entre l'article 12 du Règlement intérieur et le paragraphe 5 de l'article 13 du Protocole.

10. La Conférence a noté qu'il y avait divergence de vues au sujet de la participation de l'une des organisations non gouvernementales aux travaux des réunions relatives au Protocole II modifié, participation qui, de l'avis de certaines délégations, s'écartait de la pratique suivie précédemment. Il a été convenu que le Président procéderait à des consultations informelles avant la prochaine réunion se tenant au titre du Protocole II modifié, en vue de trouver à ce sujet une solution que toutes les Hautes Parties contractantes puissent accepter. À cette fin, ni les modalités établies pour la quinzième Conférence annuelle ni celles qui avaient été suivies lors de réunions antérieures ne seraient considérées comme constituant un précédent.

11. Ont participé à l'échange de vues général les représentants des États et des organisations suivantes (dans l'ordre d'intervention): Maroc, Brésil, Australie, Argentine, Pakistan, Suisse, Fédération de Russie, Chine, Union européenne, Turquie, Inde, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Équateur, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République de Corée, Albanie, Zambie, Pays-Bas, Palestine, Sri Lanka, Israël, Soudan du Sud, Cuba ainsi que le Service de la lutte antimines de l'ONU, intervenant au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines.

12. Conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole également, la Conférence était saisie des rapports nationaux annuels des États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie,

Liechtenstein, Lituanie, Maroc, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Ces rapports contenaient des renseignements sur ce qui suit:

- a) La diffusion d'informations sur le Protocole auprès des forces armées et de la population civile;
- b) Le déminage et les programmes de réadaptation;
- c) Les mesures prises pour satisfaire aux exigences techniques du Protocole et toutes autres informations utiles s'y rapportant;
- d) Les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole;
- e) Les mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale en matière de déminage, ainsi que la coopération et l'assistance techniques;
- f) D'autres points pertinents;
- g) Les renseignements fournis pour alimenter la base de données sur le déminage établie dans le cadre du système des Nations Unies.

13. Pendant ses travaux, la Conférence a examiné les documents CCW/AP.II/CONF.15/1 à CCW/AP.II/CONF.15/5, dont la liste figure à l'annexe V. Les documents officiels de la Conférence sont accessibles dans toutes les langues officielles via le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>), et peuvent être consultés sur le site Web officiel du Protocole II modifié annexé à la Convention, qui fait partie de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/ccw>).

IV. Conclusions et recommandations

A. Universalisation du Protocole

14. À sa 2^e séance plénière, la Conférence a décidé de lancer un appel à tous les États qui ne l'avaient pas encore fait afin qu'ils prennent toutes les mesures voulues pour devenir au plus vite parties au Protocole II modifié. Le texte de cet appel est reproduit dans l'annexe I.

15. La Conférence a recommandé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Conférence, au nom des Hautes Parties contractantes, exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité du Protocole II modifié. À cet effet, la Conférence a demandé au Président d'envisager de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-huitième session, sur ce qu'il aurait entrepris et obtenu. Elle a aussi engagé les Hautes Parties contractantes à encourager les pays de leur région à devenir parties au Protocole II modifié, conformément au Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, adopté par la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention.

B. Fonctionnement et état du Protocole

16. La Conférence a pris note du rapport publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.15/2 qu'avait établi le Président au sujet du fonctionnement et de l'état du Protocole, des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que de l'évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination.

17. La Conférence a décidé ce qui suit:

a) Le Groupe d'experts continuera d'examiner le fonctionnement et l'état du Protocole et de se pencher sur les questions que soulèvent les rapports nationaux annuels, ainsi que sur l'évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination;

b) Le Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés est le dispositif pertinent pour renforcer l'intérêt porté à ces instruments par les États non parties. La Conférence encourage les États Parties et l'Unité d'appui à l'application de la Convention à intensifier leurs efforts pour appliquer ledit plan d'action, en particulier en organisant davantage de séminaires nationaux et régionaux visant à promouvoir et à mieux comprendre la Convention et ses Protocoles;

c) Les Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques poursuivront leurs contacts avec les Hautes Parties contractantes au Protocole II initial qui ne sont pas encore parties au Protocole II modifié, pour les encourager à le devenir et faciliter ainsi l'extinction du Protocole II initial. Toute mesure relative à l'extinction du Protocole II initial devra être prise avec l'accord des Hautes Parties contractantes audit Protocole;

d) Le Groupe d'experts analysera l'exécution, par les États Parties, de leur obligation de présenter des rapports nationaux annuels et étudiera le contenu de ces rapports en se penchant tout particulièrement sur l'information présentée sous la formule D: «Textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole». Le Groupe examinera également le guide pour la présentation des rapports de la formule D à la lumière des évolutions et des progrès survenus dans le domaine de la lutte antitmines depuis l'adoption du Protocole.

C. Dispositifs explosifs improvisés (DEI)

18. La Conférence a pris note du rapport de M^{me} Namdi Payne (Australie), Coordonnatrice pour les dispositifs explosifs improvisés (DEI) et de son collaborateur M. Laurent Masméjean (Suisse), tel qu'il figure dans le document CCW/AP.II/CONF.15/3.

19. La Conférence a décidé ce qui suit:

a) Les Hautes Parties contractantes prennent note du Recueil des lignes directrices, pratiques optimales et autres recommandations visant à faire face au problème du détournement et de l'utilisation illicite de matériaux pouvant servir à la fabrication de DEI, publié sur le site Web de la Convention sur certaines armes classiques et mis à jour par l'Unité d'appui à l'application, en consultation avec le Coordonnateur et les Hautes Parties contractantes au fur et à mesure que de nouvelles lignes directrices, pratiques optimales, recommandations et autres observations seront publiées;

b) Le Groupe d'experts poursuivra son échange d'informations sur les DEI, les incidents liés à ces dispositifs, leur prévention, y compris au moyen de campagnes de sensibilisation du public et d'éducation aux risques, et leurs incidences sur le plan humanitaire, étant donné l'intérêt que revêtent le régime de la Convention sur certaines armes classiques, ses normes et sa mise en œuvre eu égard à la menace des DEI;

c) Le Groupe d'experts poursuit, conformément au champ d'application du Protocole II modifié, la définition des pratiques optimales pour faire face à la menace que représentent les DEI, notamment en:

i) Envisageant la possibilité de créer une base de données, un portail ou une plate-forme permettant d'améliorer l'échange d'informations sur le détournement et l'utilisation illicite de matériaux pouvant servir à la fabrication de DEI, et sur les autres moyens de réduire la menace constituée par les DEI;

ii) Étudiant les moyens de réduire le risque que les stocks de munitions de l'armée, les restes explosifs de guerre ou les stocks d'explosifs à vocation commerciale soient utilisés pour la fabrication de DEI;

iii) Favorisant la coopération et l'assistance internationales afin de faciliter le renforcement des capacités nationales des Hautes Parties contractantes, lorsqu'elles en font la demande, pour faire face à la menace des DEI;

tout en ayant présents à l'esprit la confidentialité commerciale, les exigences nationales en matière de sécurité et les intérêts légitimes des participants au commerce de ces matériaux; et en prenant en compte les travaux menés par les organisations internationales et régionales sur la question ou sur des sujets connexes, y compris ceux dont il est fait mention dans le Recueil; et

d) Le Groupe d'experts poursuit les discussions sur l'assistance aux victimes de DEI de telle sorte que ceux qui prêtent assistance gardent à l'esprit le Plan d'action de 2008 sur l'assistance aux victimes au titre du Protocole V, ainsi que les principes régissant la fourniture, sans discrimination et de façon adaptée à l'âge et au sexe, de soins médicaux, de services de réadaptation, d'un appui psychologique et d'une assistance appropriée pour la participation des victimes à la vie sociale et économique. Le Groupe d'experts continuera d'étudier les moyens de mieux fournir une assistance aux victimes des DEI, en tenant compte du Plan d'action de 2008 sur l'assistance aux victimes au titre du Protocole V.

D. Suivi

20. La Conférence a décidé que la seizième Conférence annuelle se tiendrait en 2014 aux dates qui seraient arrêtées à la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention devant se tenir les 14 et 15 novembre 2013. La Conférence a décidé de recommander à la seizième Conférence annuelle l'ordre du jour provisoire dont le texte est reproduit à l'annexe II. En outre, elle a adopté les coûts estimatifs de cette prochaine conférence annuelle, tels qu'ils figurent dans le document CCW/AP.II/CONF.15/5.

21. La quatrième Conférence annuelle ayant décidé, en 2002, que le Président et les Vice-Présidents entrant seraient désignés à la fin de la Conférence en cours afin d'assurer la continuité des travaux préparatoires menés par la présidence, la Conférence a décidé de désigner M^{me} Päivi Kairamo, Ambassadrice de Finlande, comme Présidente de la seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes devant se tenir en 2014 et les représentants de l'Albanie, de la Chine et du Guatemala comme Vice-Présidents.

22. La Conférence a également décidé que la réunion de 2014 du Groupe d'experts se tiendrait les 1^{er} et 2 avril 2014 à Genève et elle en a adopté les coûts estimatifs, tels que présentés dans le document CCW/AP.II/CONF.15/4.

23. La Conférence a décidé que le Groupe d'experts examinerait le fonctionnement et l'état du Protocole et se pencherait sur les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que sur l'évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination, sous la responsabilité générale du Coordonnateur, M. David Pusztai (Hongrie), et sur la question des dispositifs explosifs improvisés, sous la responsabilité générale de la Coordinatrice, M^{me} Namdi Payne (Australie), secondée par M. Erwan Roche (France) en sa qualité de collaborateur de la Coordinatrice. Les travaux du Groupe d'experts seront passés en revue à la seizième Conférence annuelle.

24. La Conférence a décidé que l'article 2 du Règlement intérieur, qui requiert la présentation des pouvoirs en bonne et due forme, serait suspendu lors des futures conférences, à l'exception des cas où un amendement au Protocole II modifié ou l'adoption d'un nouvel instrument seraient proposés.

25. Sur recommandation de son Bureau, la Conférence a décidé de supprimer l'article 12 de son Règlement intérieur, de renuméroter les articles de celui-ci et d'en publier une nouvelle version. Seul le paragraphe 5 de l'article 13 du Protocole II modifié serait appliqué pour déterminer le partage des coûts.

26. La Conférence a noté que le Président désigné prendrait des dispositions eu égard au paragraphe 10 du présent document final.

27. La Conférence a noté que certains États mettaient en doute l'utilité des comptes rendus analytiques, eu égard à leur coût. Il a été convenu que le Président procéderait à des consultations informelles avant la seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, en vue de trouver à ce sujet une solution que toutes les Hautes Parties contractantes puissent accepter.

28. À sa 2^e séance plénière, la quinzième Conférence annuelle a adopté le projet de document final tel qu'il figure dans le document CCW/AP.II/CONF.15, avec des modifications faites oralement. Le document final est publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.15/8.

Annexe I

Appel des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, réunies pour leur quinzième Conférence annuelle (tel qu'adopté à la 2^e séance plénière, le 13 novembre 2013)

Nous, États qui avons notifié au Dépositaire notre consentement à être liés par le Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques, réunis à Genève le 13 novembre 2013 pour notre quinzième Conférence annuelle,

Ayant à l'esprit la contribution importante qu'apporte le Protocole II modifié aux efforts internationaux visant à atténuer les souffrances causées par certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, ou comme frappant sans discrimination,

Notant que le Protocole II modifié est le seul instrument juridique international qui couvre tous les types de mines, pièges et autres dispositifs,

Ayant fait le point du fonctionnement et de l'état du Protocole II modifié conformément à l'alinéa a du paragraphe 3 de l'article 13,

Ayant examiné les rapports nationaux annuels présentés par les États qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié,

Accueillons avec satisfaction le fait que 100 États ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié,

Accueillons également avec satisfaction l'adoption, par la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, du Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés,

Soulignons qu'il importe d'assurer l'acceptation la plus large possible du Protocole II modifié,

Demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de prendre toutes les mesures voulues pour devenir au plus vite parties au Protocole II modifié.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la seizième Conférence annuelle (tel que recommandé par la quinzième Conférence annuelle à sa 2^e séance plénière, le 13 novembre 2013)

1. Ouverture de la Conférence.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Conférence et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Nomination du Secrétaire général de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Conférence.
7. Échange de vues général.
8. Examen du fonctionnement et de l'état du Protocole.
9. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, et de l'évolution des technologies, aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination.
10. Dispositifs explosifs improvisés (DEI).
11. Rapports de tous organes subsidiaires.
12. Adoption des coûts estimatifs pour 2015.
13. Questions diverses.
14. Examen et adoption du document final.

Annexe III

Tableau récapitulatif des rapports nationaux annuels soumis pour la quinzième Conférence annuelle (2013)

Formules utilisées

Formule A:	Diffusion d'informations
Formule B:	Déminage et programmes de réadaptation
Formule C:	Exigences techniques et informations utiles y relatives
Formule D:	Textes législatifs
Formule E:	Échange international d'informations techniques, coopération au déminage, coopération et assistance techniques
Formule F:	Autres points pertinents
Formule G:	Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

Notes

Normale:	Présentation normale.
Résumé:	Simple résumé complété (ou non) par la ou les formules indiquant des modifications intervenues depuis la présentation du rapport précédent.

État partie	Date de soumission	Présentation	Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties	Formules utilisées							Langue
				A	B	C	D	E	F	G	
Afrique du Sud	28 février 2013	Normale	Oui	✓	-	✓	-	✓	-	✓	Anglais
Albanie	1 ^{er} octobre 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Allemagne	25 mars 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Argentine	4 avril 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Espagnol
Australie	2 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Autriche	5 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bangladesh											
Bélarus	26 mars 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Belgique	25 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bolivie (État plurinational de)											

État partie	Date de soumission	Présentation	Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties	Formules utilisées							Langue
				A	B	C	D	E	F	G	
Bosnie-Herzégovine	13 novembre 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	Anglais
Brésil	3 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bulgarie	3 avril 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	✓	-	-	✓	Anglais
Burkina Faso											
Cambodge											
Cameroun											
Canada	28 mars 2013	Résumé et formules	Oui	✓	-	-	-	-	-	✓	Anglais
Cabo Verde											
Chili											
Chine	26 mars 2013	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	-	✓	✓	-	Chinois
Chypre	15 mars 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Colombie	8 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Costa Rica											
Croatie	2 avril 2013	Résumé et formules	Oui	✓	✓	-	-	✓	-	✓	Anglais
Danemark	3 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
El Salvador											
Équateur	8 avril 2013	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	-	✓	-	✓	Espagnol
Espagne	5 avril 2013	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Estonie	20 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	✓	-	Anglais
États-Unis d'Amérique	5 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Ex-République yougoslave de Macédoine											
Fédération de Russie	22 mars 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Finlande	26 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	✓	-	-	-	Anglais
France	25 mars 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Français

État partie	Date de soumission	Présentation	Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties	Formules utilisées							Langue
				A	B	C	D	E	F	G	
Gabon											
Géorgie											
Grèce	1 ^{er} avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Guatemala	4 mars 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Espagnol
Guinée-Bissau											
Honduras											
Hongrie	2 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Inde	1 ^{er} avril 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Irlande	23 avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Islande											
Israël	1 ^{er} juillet 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Italie	26 avril 2013	Résumé et formules	Oui	✓	✓	-	✓	-	-	✓	Anglais
Jamaïque											
Japon	3 avril 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Jordanie											
Lettonie	28 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	-	-	✓	Anglais
Libéria											
Liechtenstein	14 mars 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Lituanie	4 avril 2013	Normale	Oui	-	-	-	-	✓	✓	-	Anglais
Luxembourg											
Madagascar											
Maldives											
Mali											
Malte											
Maroc	21 mars 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Monaco											
Monténégro	1 ^{er} avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais

État partie	Date de soumission	Présentation	Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties	Formules utilisées							Langue
				A	B	C	D	E	F	G	
Nauru											
Nicaragua											
Niger											
Norvège	26 mars 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Nouvelle-Zélande	15 août 2013	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Anglais
Pakistan	5 avril 2013	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Panama											
Paraguay											
Pays-Bas	4 avril 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	✓	Anglais
Pérou	25 juin 2013	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagne
Philippines											
Pologne	29 mars 2013	Résumé et formules	Oui	✓	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Portugal	5 avril 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	-	-	✓	Anglais
République de Corée	1 ^{er} avril 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
République de Moldova	27 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Anglais
République dominicaine											
République tchèque	31 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	-	-	✓	Anglais
Roumanie	31 mars 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord											
Saint-Siège	24 octobre 2013	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	
Saint-Vincent-et-les Grenadines											
Sénégal											

État partie	Date de soumission	Présentation	Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties	Formules utilisées							Langue
				A	B	C	D	E	F	G	
Serbie	3 avril 2013	Résumé et formules	Oui	-	✓	✓	-	-	-	-	Anglais
Seychelles											
Sierra Leone											
Slovaquie	15 août 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	✓	-	✓	-	-	Anglais
Slovénie	27 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Sri Lanka											
Suède	25 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	✓	Anglais
Suisse	31 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Tadjikistan											
Tunisie											
Turkménistan											
Turquie	29 mars 2013	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Ukraine	27 mars 2013	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	-	✓	-	-	Russe
Uruguay											
Venezuela (République bolivarienne de)											

Annexe IV

**Liste des États qui ont notifié au Dépositaire leur
consentement à être liés par le Protocole II modifié
(au 13 novembre 2013)**

<i>État partie</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
Afrique du Sud	26 juin 1998
Albanie	28 août 2002
Allemagne	2 mai 1997
Argentine	21 octobre 1998
Australie	22 août 1997
Autriche	27 juillet 1998
Bangladesh	6 septembre 2000
Bélarus	2 mars 2004
Belgique	10 mars 1999
Bolivie (État plurinational de)	21 septembre 2001
Bosnie-Herzégovine	7 septembre 2000
Brésil	4 octobre 1999
Bulgarie	3 décembre 1998
Burkina Faso	26 novembre 2003
Cabo Verde	16 septembre 1997
Cambodge	25 mars 1997
Cameroun	7 décembre 2006
Canada	5 janvier 1998
Chili	15 octobre 2003
China	4 novembre 1998
Chypre	22 juillet 2003
Colombie	6 mars 2000
Costa Rica	17 décembre 1998
Croatie	25 avril 2002
Danemark	30 avril 1997

<i>État partie</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
El Salvador	26 janvier 2000
Équateur	14 août 2000
Espagne	27 janvier 1998
Estonie	20 avril 2000
États-Unis d'Amérique	24 mai 1999
Ex-République yougoslave de Macédoine	31 mai 2005
Fédération de Russie	2 mars 2005
Finlande	3 avril 1998
France	23 juillet 1998
Gabon	22 septembre 2010
Géorgie	8 juin 2009
Grèce	20 janvier 1999
Guatemala	29 octobre 2001
Guinée-Bissau	6 août 2008
Honduras	30 octobre 2003
Hongrie	30 janvier 1998
Inde	2 septembre 1999
Irlande	27 mars 1997
Islande	22 août 2008
Israël	30 octobre 2000
Italie	13 janvier 1999
Jamaïque	25 septembre 2008
Japon	10 juin 1997
Jordanie	6 septembre 2000
Koweït	24 mai 2013
Lettonie	22 août 2002
Libéria	16 septembre 2005
Liechtenstein	19 novembre 1997
Lituanie	3 juin 1998
Luxembourg	5 août 1999

<i>État partie</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
Madagascar	14 mars 2008
Maldives	7 septembre 2000
Mali	24 octobre 2001
Malte	24 septembre 2004
Maroc	19 mars 2002
Monaco	12 août 1997
Monténégro	30 décembre 2011
Nauru	12 novembre 2001
Nicaragua	5 décembre 2000
Niger	18 septembre 2007
Norvège	20 avril 1998
Nouvelle-Zélande	8 janvier 1998
Pakistan	9 mars 1999
Panama	3 novembre 1999
Paraguay	22 septembre 2004
Pays-Bas	25 mars 1999
Pérou	3 juillet 1997
Philippines	12 juin 1997
Pologne	14 octobre 2003
Portugal	31 mars 1999
République de Corée	9 mai 2001
République de Moldova	16 juillet 2001
République dominicaine	21 juin 2010
République tchèque	10 août 1998
Roumanie	25 août 2003
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	11 février 1999
Saint-Siège	22 juillet 1997
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6 décembre 2010
Sénégal	29 novembre 1999
Serbie	14 février 2011

<i>État partie</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
Seychelles	8 juin 2000
Sierra Leone	30 septembre 2004
Slovaquie	30 novembre 1999
Slovénie	3 décembre 2002
Sri Lanka	24 septembre 2004
Suède	16 juillet 1997
Suisse	24 mars 1998
Tadjikistan	12 octobre 1999
Tunisie	23 mars 2006
Turkménistan	19 mars 2004
Turquie	2 mars 2005
Ukraine	15 décembre 1999
Uruguay	18 août 1998
Venezuela (République bolivarienne du)	19 avril 2005
Zambie	25 septembre 2013

Annexe V

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/AP.II/CONF.15/1	Ordre du jour provisoire
CCW/AP.II/CONF.15/2	Rapport sur le fonctionnement et l'état du Protocole, questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié et évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination
CCW/AP.II/CONF.15/3	Rapport sur les dispositifs explosifs improvisés
CCW/AP.II/CONF.15/4	Coûts estimatifs de la Réunion de 2014 du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/AP.II/CONF.15/5	Coûts estimatifs de la seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/AP.II/CONF.15/6	Participation à la quinzième Conférence annuelle
CCW/AP.II/CONF.15/7	Règlement intérieur des conférences annuelles des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (tel que modifié par la quinzième Conférence annuelle, tenue le 13 novembre 2013)
CCW/AP.II/CONF.15/8	Document final
CCW/AP.II/CONF.15/INF.1	Liste des participants
CCW/AP.II/CONF.15/CRP.1	Projet de document final
CCW/AP.II/CONF.15/MISC.1	Liste provisoire des participants